

Un projet de motion sur l'avenir du patrimoine immobilier industriel de Bruxelles

L'a.s.b.l. La Fonderie est née en mai 1983 d'un projet de revitalisation d'un ensemble d'anciens quartiers industriels et populaires quasi abandonnés sur les rives molenbeekoises du canal de Charleroi: le Projet Fonderie du Vieux Molenbeek.

Ce projet s'articule autour d'un site industriel unique *La Fonderie et les Ateliers de la Compagnie des Bronzes*.

Le projet de revitalisation en termes de logements pour le même type de population, d'équipements collectifs (parc, jardins, aires de sports et de jeux,...) et de relance de l'activité économique, se poursuit à l'initiative de l'asbl La Rue et du collectif Fonderie du Vieux Molenbeek. En effet, le projet n'en est pas resté là. Au plan concret, d'importants programmes de rénovation de l'habitat et d'équipements collectifs sont en cours de réalisation.

L'asbl La Fonderie a été fondée par un ensemble d'acteurs fondamentalement préoccupés d'inventorier et de valoriser l'histoire sociale et industrielle, ouvrière et populaire de l'ensemble de la région bruxelloise. Elle a son siège et ses bureaux sur le site de la Compagnie des Bronzes.

Avec l'appui de la Communauté Française, elle a créé un *Centre de documentation spécialisé* et rassemble les éléments mobiliers et d'archives des industries et groupes actifs de cette région bruxelloise, pour l'aménagement du *Musée de l'histoire sociale et industrielle de la région bruxelloise* dans les bâtiments industriels reconvertis de la Compagnie des Bronzes et de la Brasserie De Coster, rue du Cheval Noir.

C'est dans ce souci de sauvetage du patrimoine industriel que l'asbl La Fonderie est membre fondateur du P.I.W.B. et anime le groupe de travail bruxellois qui présente le projet de motion qui suit.

Les associations et administrations chargées d'études et d'animation dans l'entité bruxelloise:

- Atelier de Recherche et d'Actions Urbaines
- les Archives d'Architecture Moderne

- Inter-Environnement Bruxelles
- La Fonderie-Histoire industrielle et sociale
- Sint-Lukasarchief
- la Société de Développement Régional de Bruxelles
- la Société Royale Belge des Ingénieurs et Industriels

sont particulièrement soucieuses, pour des raisons diverses et complémentaires, de la qualité de Bruxelles et de son enjeu économique régional, européen et international.

Réunies en un *Groupe de travail* centré sur le *Patrimoine immobilier industriel bruxellois*, ces associations

constatent que :

- 1.1 la dotation de Bruxelles en 1986 est de 2 milliards 400 millions et en 1987 de 2 milliards 500 millions de ristournes, dont une importante quote-part sera affectée à la rénovation urbaine et à l'assainissement des sites industriels désaffectés;
- 1.2 Bruxelles comporte un secteur industriel très diversifié et constitue le deuxième centre industriel du pays, avec autant de travailleurs manuels que Liège et Charleroi réunies, et à peine moins qu'Anvers;
- 1.3 Bruxelles a pourtant perdu plus de 70.000 emplois industriels en 10 ans;
- 1.4 Bruxelles dispose d'un réseau fer-route-eau-air exceptionnel, réalisé au prix d'importantes transformations et de désagréments pour l'environnement, la ville et les habitants;
- 1.5 de plus en plus de nouvelles entreprises d'origine européenne et internationales s'implantent à Bruxelles attirées par son rôle européen et sa fonction de centre international des affaires;
- 1.6 le patrimoine industriel de Bruxelles est riche, autant en termes historique et technologique, qu'en termes architectural et urbanistique. Il a été jusqu'il y a peu galvaudé et méprisé;
- 1.7 le coût de l'investissement immobilier et de la construction est particulièrement attractif par rapport à d'autres grandes villes européennes;
- 1.8 par ailleurs, le coût de reconversion des immeubles industriels désaffectés, valeur d'achat y compris, s'est avéré être encore inférieur au coût de la construction neuve;
- 1.9 c'est un atout réel pour les entreprises de produire en site urbain et, qui plus est, dans la capitale de l'Europe.

estiment que :

- 2.1 l'apport d'un certain type d'industries implantées en milieu urbain est indispensable à l'équilibre et à l'économie urbaine pour l'activité qu'elle induit directement ou indirectement;
- 2.2 il faut impérativement attirer l'attention sur le caractère non extensible des implantations en zonings, le gaspillage d'espaces ruraux et l'urgence de maintenir en ville une densité et un équilibre des fonctions urbaines d'habitat, de commerce, d'administrations et d'industries. Par ailleurs, certaines activités n'imposent pas ce type d'implantation en zonings (par exemple: informatique);
- 2.3 il s'agit de renverser l'impression d'échec qui marque les anciennes zones industrielles de Bruxelles. Cette impression est due, entre autres, à l'exode de certaines entreprises, au désintérêt des autorités publiques, aux importantes primes à l'implantation en zoning, à l'insécurité et à la malpropreté de très nombreux quartiers industriels anciens;
- 2.4 cela peut se faire en valorisant le patrimoine industriel existant, riche d'un passé historique et industriel et dont la qualité et l'implantation urbanistiques peuvent être ce «plus» décisif;
- 2.5 seule la fonction internationale et de centre des affaires est mise en avant sur le modèle d'autres métropoles, avec zonings proches des aéroports, autoroutes, meilleure sécurité des implantations neuves en zonings extérieurs, sans qu'une spécificité économique ou culturelle n'apparaisse;
- 2.6 contrairement à d'autres villes européennes (Liverpool, Lyon,...), Bruxelles n'est jamais présentée pour son patrimoine et ses capacités industrielles dans les représentations de la Belgique à l'étranger.

Les associations signataires se *félicitent* des déclarations de priorité donnée par l'Exécutif et par les organismes représentatifs des industriels à la reconversion des sites industriels et à la rénovation urbaine, afin de favoriser ainsi la relance économique et l'intégration des populations bruxelloises.

Les associations signataires se *félicitent particulièrement* des efforts déjà réalisés pour la réaffectation du patrimoine industriel immobilier bruxellois, notamment la publication de l'Inventaire visuel d'architecture industrielle par les Archives d'Architecture Moderne, les Tours d'Archéologie Industrielle et plusieurs Ecoles Urbaines de l'ARAU,

l'action significative de la Bourse aux locaux industriels vacants mise sur pied par Inter-Environnement Bruxelles et la valorisation de l'histoire industrielle et sociale réalisée par l'asbl la Fonderie.

Les associations signataires *demandent* aux autorités publiques d'engager le complément indispensable à ces efforts par :

1. une politique de revitalisation des activités industrielles de production compatibles avec «la ville» et qui valorise ses capacités professionnelles et humaines;
2. une politique urbanistique cohérente, non seulement pour Bruxelles en tant que capitale et centre d'affaires, mais aussi pour Bruxelles comme lieu de production pour sa population.

Ces politiques supposent :

- a. l'étude de l'impact de cette revitalisation industrielle compatible;
- b. l'octroi à la Bourse aux locaux industriels vacants de moyens d'action réels;
- c. l'établissement d'un inventaire du patrimoine industriel bruxellois non offert sur le marché;
- d. l'indication de ceux qui présentent un caractère historique, technologique, ou architectural à préserver et leurs atouts et possibilités de reconversion en entreprises de production, de services, en logements ou en bureaux;
- e. l'étude de la concordance éventuelle entre la demande des industries et des investisseurs et le parc immobilier ainsi défini;
- f. la proposition d'incitants du même ordre que ceux accordés en zonings de recherche, pour les entreprises s'installant dans le patrimoine industriel urbain existant.

Le groupe des associations signataires est preneur :

1. pour participer à une définition de ces politiques économiques, industrielles et urbanistiques;
2. pour se charger de l'inventaire et de la valorisation du patrimoine immobilier bruxellois non offert sur le marché;
3. pour contribuer à concevoir la promotion de ce patrimoine, aussi bien sur le plan international que sur le plan local et national. On constate en effet qu'une clientèle spécifique cherche à s'établir à Bruxelles et n'est pas informée de l'existence et des possibilités de ce patrimoine immobilier.

G. VANDERHULST
*Administrateur délégué
de La Fonderie*